

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DELIBERATION n°2009-119

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	
01 décembre 2009	

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **POLE SOLIDARITE - CHANTIERS D'EQUIPES APASE**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, chaque année, la commune met en place des chantiers d'équipes qui s'adressent à des jeunes de la commune suivis par les éducateurs de l'APASE.

Ces chantiers ont pour but de permettre à ces jeunes d'effectuer des chantiers de courte durée avec l'aide des éducateurs de l'APASE. Ce sont essentiellement des chantiers de déménagement, d'affichage, de distribution, ou tout autres travaux ne nécessitant pas de technicité particulière.

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux confie à l'APASE la gestion administrative et financière des emplois nécessaires à la réalisation de ces chantiers.

Les travaux ont pour caractéristiques :

- une faible technicité
- une mise en œuvre simple
- la valorisation des jeunes à travers le travail

Les jeunes sont recrutés par l'APASE sur proposition des éducateurs de l'équipe de Saint Martin le Vinoux.

L'APASE facture à la commune son intervention selon le barème suivant :

Pour les campagnes d'affichage sur le bas de la commune, chez les commerçants, dans les montées des immeubles et sur les panneaux d'affichage libre, le forfait est de 33.93 euros TTC par campagne d'affichage, pour une équipe constituée d'un jeune et d'un éducateur.

.../...

Pour les autres interventions, l'APASE facturera 17.55 euros TTC par heure et par jeune.

Le Rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants afférents.
- AUTORISE à inscrire la somme de 520 € au budget principal 2010

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER